

Secteur « Plateau du Golfe du Lion »

Au sein du secteur « Plateau du Golfe du Lion », plusieurs sous-secteurs sont identifiés :

- des sous-secteurs dit « côtiers » numérotés de C1 à C8, qui vont de la frontière espagnole jusqu'à Fos sur Mer, jusqu'à 3 milles nautiques des côtes ;
- les étangs et lagunes du littoral occitan, de C21 à C23.

NB : Le lien pourra être fait avec les secteurs « côtiers » et « large » voisins (Provence-Côte-d'Azur).

Présentation des sous-secteurs dit « côtiers » (C1 à C8) :

NB : Sauf mention plus précise, les éléments suivants sont considérés comme applicable à l'intégralité des sous-secteurs.

La bande côtière du secteur « Plateau du Golfe du Lion » se caractérise par :

- un grand nombre d'unités écologiques représentant un enjeu majeur (habitats et avifaune marine) ou fort (structures hydrologiques et géomorphologiques particulières, habitats, zones fonctionnelles halieutiques) ;
- un patrimoine naturel exceptionnel, avec un nombre important de sites classés (dont les berges du Canal du Midi inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO) et plusieurs aires maritimes protégées de taille plus ou moins importante (Parc naturel marin du Golfe du Lion, réserve de Cerbères-Banyuls).

Les activités économiques maritimes et littorales existantes ou potentielles (voir paragraphe 2) sont de manière générale compatibles entre elles, sous réserve d'une prise en compte mutuelle. Cette prise en compte n'exclut pas des zones sous tensions, avec des conflits d'usage ponctuels (spatiaux et / ou temporels) voire plus fréquents, notamment au niveau des sous-secteurs C1, C3, C5, C7, C21 et C22 (voir carte des

interactions).

Des établissements publics de coopération intercommunale ou les métropoles ont pu se saisir plus localement de ces questions, dans des démarches de planification terrestres avec un volet maritime et littoral :

- [Syndicat mixte Littoral Sud](#)
- [Syndicat mixte du bassin de Thau](#)

1. Enjeux écologiques présents dans les sous-secteurs côtiers :

Le littoral du secteur est principalement sableux, entrecoupé de caps (Cap Leucate et Cap d'Agde) et pointements rocheux. Il est caractérisé par un large plateau continental en forme de croissant, de 200 km de long, soumis à la fois aux apports saisonniers du Rhône, ainsi qu'à ceux des fleuves côtiers à caractère torrentiel.

Dans ce secteur, les conditions météorologiques (mistral de secteur nord, tramontane de secteur nord-ouest, vents continentaux) extrêmement variables, influencent fortement les conditions hydrodynamiques et par conséquent, la répartition des sédiments. En hiver, ces vents favorisent la dispersion des panaches fluviaux et le refroidissement des eaux de surface à l'origine des plongées d'eau dense. Ils induisent la formation d'un courant côtier transportant les panaches fluviaux le long du littoral depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest. Le plateau est bordé par un courant de pente (courant liguro-provençal, venant du détroit de Gibraltar après avoir « buté » sur la Corse) dont les instabilités (méandres) favorisent les échanges côte-large, en particulier au niveau des canyons sous-marins où sont observés des phénomènes de gyres, des courants ascendants (upwelling) ou descendants (cascading).

La zone littorale de 0 à 30 m de profondeur est caractérisée par des sables prédominants où alternent des zones vaseuses et des zones rocheuses. La côte sableuse est assez homogène, interrompue par les entrées des lagunes et les embouchures des rivières. Les étangs naturels, caractéristiques de ce secteur, offrent une mosaïque d'écosystèmes (plages, dunes, lagunes, prés salés). Les échanges entre les lagunes et la mer sont essentiels au fonctionnement des écosystèmes (alimentation, frayère et nurserie, « migration » des dorades). Les herbiers de posidonies sont présents le long de la côte palavasienne, d'Agde et sur la côte rocheuse de la côte vermeille ; au Barcarès et à Banyuls, les posidonies côtoient les herbiers de cymodocées. Dans la partie Ouest du plateau, des dunes sous-marines

mobiles s'étendent parallèlement à la côte sur les quelques premiers mètres de profondeur et sont suivies par une zone de gravelle à Amphioxus. Sur la côte rocheuse, outre les herbiers de posidonies, on trouve également des trottoirs à Lithophyllum, et du coralligène.

Les habitats pélagiques du golfe sont un milieu particulièrement propice à l'échelle de la méditerranée occidentale pour les petits poissons pélagiques tels que la sardine, l'anchois et le sprat.

Les biocénoses des sables fins sont des zones d'alimentation pour les juvéniles des poissons plats, des sars et des rougets. Les rougets se nourrissent entre 0 et 3 m de profondeur. La zone de nourricerie du sar commun se situe plus profond, entre 8 et 10 m. Cette biocénose est aussi zone de nourricerie des poissons fousseurs, ainsi que pour la dorade qui se nourrit sur les zones sableuses, entre 30 et 40 m. La biocénose des sables vaseux superficiels de mode calme est une zone de nourricerie de poissons juvéniles ainsi qu'une zone d'alimentation pour les oiseaux marins.

D'importants flux d'oiseaux migrateurs "terrestres" longent la côte au printemps et à l'automne. La plupart des espèces ne passent pas au-dessus de la mer ou alors à des altitudes très importantes (1000-2000 m).

Le plateau continental du golfe du Lion est particulièrement fréquenté par de nombreux prédateurs supérieurs qui y exploitent les ressources alimentaires : grand dauphin, tortue caouanne et de nombreuses espèces d'oiseaux pélagiques. Les plus typiques et réguliers sont les puffins des Baléares, yelkouan et de scopoli (trois menacées au niveau européen, voire mondial), le cormoran huppé, l'océanite tempête ainsi que plusieurs espèces de sternes et mouettes.

Le secteur est également fréquenté par nombre de laro-limicoles en période de nidification. D'importants flux d'oiseaux migrateurs "terrestres" longent la côte au printemps et à l'automne.

| | |
|---|---|
| Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques | <p>Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux : Transition mer – lagunes et panaches (Salses-Leucates, Bages, Thau, Vic, de l'Or, Camargue, Canet ainsi que tous les étangs mentionnés de C21 à C23)</p> <p><i>Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages :</i> Petits pélagiques en diminution (anchois et sardines) et shift non expliqué pour le zooplancton</p> |
| Habitats benthiques et structures géomorphologiques | <p>Habitats biogéniques : Herbiers à Cymodocées et Zostères (au Barcarès et à Banyuls ainsi que dans les étangs) Association à rhodolithes, coralligène, trottoir à Lithophyllum, herbiers de posidonies (côte des Albères, côte palavasienne, au Cap Leucate et au cap d'Agde)</p> <p>Habitats rocheux : Récifs infralittoraux (au droit de la côte des Albères, d'Argelès-sur-mer et Saint Cyprien, au Cap Leucate et au cap d'Agde, au droit de la côte palavasienne)</p> <p>Habitats sédimentaires : Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidaux, sédiments intertidaux, vase subtidale, vase intertidale Sédiments grossiers subtidaux</p> |
| Zones fonctionnelles halieutiques | <p>Frayères : Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, eglefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois</p> <p>Nourriceries, et zones de migrations des dorades et lous</p> <p>Nourriceries : Sprat, sardine, dorade royale, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite rousette, rouget de vase,</p> |

| | |
|------------------------------|---|
| | <p>chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge</p> <p>Amphihalins : Alose du Rhône et lamproie sur l'ensemble des fleuves de ce sous secteur (Le Tech, Rhône, Le Têt, l'Agly, l'Aude, l'Orb, l'Hérault)</p> |
| Zones fonctionnelles oiseaux | <p>Oiseaux marins et zones d'alimentation : Goéland leucopnée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin Colonies d'oiseaux marins sur la côte des Albères, les étangs au droit des sous-secteurs côtiers (Canet, Salses-Leucate, Bages, Vendres, Valras, Thau, Aigues-Mortes, Camargue)</p> <p>Densité maximale et zones fonctionnelles d'oiseaux marins en période internuptiale : Toutes espèces et secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli dans les sous-secteurs côtiers</p> <p>Limicoles et oiseaux d'eaux : Hivernage et nidification dans tous les étangs (Bage, Thau et Camargue)</p> |
| Enjeux transversaux | <p>Présence de groupes de grands dauphins dans tous les sous-secteurs côtiers, principalement au Sud des Pyrénées-Orientales</p> <p>Tortues en présence estimée au droit de la Camargue (ponte et Port-Leucate)</p> |

NB : Le code couleur renvoie à l'importance de l'enjeu :
- majeur
- fort

2. Listing des activités en présence et perspectives d'évolution de ces dernières :

| Activités | Tendances |
|--|--|
| Maritimes | |
| Transport passagers (ferries, batellerie, croisières) <i>(C1, C3, C7)</i> | <p>à Le transport en commun par voie maritime est une option retenue par des collectivités pour désengorger des axes routiers saturés.</p> <p>Le transport maritime de plus grande ampleur (marchandises, croisières) dépend de facteurs conjoncturels (alliance maritime, croissance économique, prix du carburant) et structurels mais a vocation à augmenter.</p> <p>Cette augmentation du trafic doit s'accompagner d'un développement des relations économiques avec les territoires voisins, parmi lesquels la Catalogne, les rives Sud de la Méditerranée, les ports de l'arc Méditerranéen et de l'axe Rhône.</p> <p>Le transport maritime sera également plus « propre » à terme.</p> |
| Petite pêche côtière <i>(C1 à C8, C21 à C23)</i> | <p>Zone privilégiée par cette activité, qui peut rencontrer des difficultés économiques du fait de la réglementation (européenne sur la flotte et la ressource, nationale), du vieillissement de la flotte et des équipements, du coût de renouvellement et des obstacles à l'entrée dans la profession.</p> <p>Détentrices de savoir-faire historique, elles souhaitent perpétuer leur identité au travers de la labellisation, de la valorisation des produits régionaux et d'un soutien à leur accès aux criées et halles à marée pour les territoires qui en bénéficient.</p> <p>Le plan Littoral 21 prévoit des aides à l'acquisition du premier navire de pêche d'occasion pour les pêcheurs de – 40 ans</p> |

| | |
|--|---|
| | ainsi que des mesures de soutien en faveur de l'efficacité énergétique, la sélectivité ou des groupes d'actions locales pêche et aquaculture (GALPA). |
| Aquaculture (existante) <i>(C4, C5, C6, C7, C21 et C22)</i> | <p>La production aquacole, dont la qualité et le poids dans l'économie locale sont indiscutables, dépend avant tout d'un milieu en « bon état » et d'une accessibilité aussi bien vis-à-vis de l'administration (accès) que des riverains (acceptation sociale).</p> <p>L'Hérault concentre 89 % des activités conchylicoles et la région compte 7 sites parmi lesquels les étangs de Leucate, les salins de Gruissan, au large du Fleury d'Aude, à Marseillan, au large des Aresquiers et enfin, dans l'étang de Thau, zone majeure de production ostréicole.</p> <p>Les sites piscicoles se caractérisent par une faible emprise et se sont spécialisés dans l'écloserie et le pré-grossissement. Ils se trouvent près de Salses-le-Château, Port-la-Nouvelle ou Balaruc les Bains.</p> |
| Aquaculture (potentielle) <i>(C1, C2, C4, C5, C6 C7, C21, C22 et C23)</i> | <p>Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine Languedoc-Roussillon, validé en 2014, répertorie 17 sites piscicoles potentiels et 16 sites conchylicoles sur le littoral occitan.</p> <p>Le plan Littoral 21 prévoit des mesures concrètes en faveur des groupes d'actions locales pêche et aquaculture (GALPA) ainsi que des projets d'écloserie.</p> |
| Autres activités | <p>Le plan Littoral 21 prévoit divers projets pouvant se traduire par une utilisation du plan d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de récifs artificiels ; - projets d'hébergement flottant à vocation touristique, en zone portuaire. |
| Dragage et clapage | <p>L'appel à manifestation d'intérêt auquel la région, l'État et la CDC ont candidaté au titre de Littoral 21, entendent conforter l'attractivité des ports de plaisance par un modèle économique nouveau de recyclage des sédiments de dragage.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Activités et loisirs nautiques</p> <p>(C1 à C8, C21 à C23)</p> | <p>En Occitanie, 60 communes sont concernées par les sports nautiques, attirant 50 000 licenciés et à l'origine de 150-160 manifestations nautiques (voile légère, habitable).</p> <p>Le poids du tourisme littoral, une démocratisation et de nouvelles formes de pratiques (scooter des mers) ainsi que des progrès technologiques (flyboard) laissent présager une hausse continue de ces activités.</p> <p>Certains projets évoqués au titre de L21 vont dans le sens d'une économie bleue axée sur ces activités (équipement des fédérations via un appel à projet, zone de pratique innovante, centre de ressources – recherche et développement des multicoques et des foies) abondent dans ce sens.</p> <p>Pour la baignade, la Méditerranée compte 66 % des plages exploitées de la France métropolitaine. Des politiques qualité sont menées (Pavillon Bleu, certification de la qualité des eaux de baignade) et pèsent dans le choix des usagers. Peu de données sont disponibles sur la fréquentation des plages, leur occupation dans le temps ainsi que les pratiques des usagers et leurs préférences en matière d'aménagements et d'équipements.</p> |
| <p>Pêche récréative</p> <p>(C1 à C8, C21 à C23)</p> | <p>Dans un contexte d'accroissement des populations côtières, la pêche de loisir et son impact sur la ressource a vocation à se maintenir voire à augmenter, engendrant des conflits d'usage potentiels entre riverains, usagers de la mer (plongeurs) et pêcheurs professionnels. Par ailleurs, les équipements sont de plus en plus performants.</p> |
| <p>Plaisance</p> <p>(C1 à C8, C21 à C23)</p> | <p>La région se caractérise par 70 ports de plaisance (maritimes, lagunaires et fluviaux), d'une capacité de 30 000 anneaux.</p> <p>Si l'immatriculation des navires est stable, l'attrait de fédérations (FFESSM, FFV) tend à diminuer.</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>Les mutations des pratiques de consommation et les projets de dragage / modernisation des stations devraient permettre une progression modérée de cette activité, du fait d'un nombre limité de places dans les ports.</p> <p>Par ailleurs, des ports de plaisance s'engagent dans une démarche « Ports propres » .</p> |
| <p>Terrestres</p> | |
| <p>Activités terrestres dépendant directement ou non du littoral et de la mer</p> | <p><i>Le tourisme littoral :</i></p> <p>Cette activité (hébergement marchand dont les campings, services de restauration ou d'activités) génère quelque 20000 emplois, qui représente 3/4 de l'économie maritime de la région.</p> <p>L'attractivité du littoral se note particulièrement aux niveaux des communes suivantes (Port-Vendres, Gruissan, Valras, Sérignan, Agde, Sète, Villeneuve lès Maguelone, Frontignan, Lattes, La Grande Motte ou Le Grau du Roi), qui connaissent une très forte fréquentation.</p> <p>Le Plan Littoral 21 entend lisser le tourisme tout au long de l'année, améliorer l'offre (modernisation et spécialisation des stations littorales, développement vers l'arrière-pays), conforter des politiques en lien avec un tourisme durable (pavillon bleu et ports propres notamment) et prendre en compte les risques pesant sur le littoral.</p> <p><i>Plages et rechargement :</i></p> <p>Le rechargement de plages « bénéficie » en grande partie des opérations de dragage (21 % en proportion, 76 000 mètres cubes en volume), lesquelles sont amenées à augmenter de manière mesurée.</p> <p>La tendance de cette activité est à mettre en lien avec le tourisme balnéaire et le recul du trait de côte.</p> |

| | |
|--|--|
| Artificialisation du littoral et érosion côtière | <p>L'artificialisation du littoral, résultat d'aménagements ou travaux publics dans les ports, est stable depuis 2005.</p> <p>On note néanmoins des projets de modernisation des ports, que ce soit au travers du Plan Littoral 21 (ports de pêche, stations balnéaires telles que la Grande Motte) ou de politiques volontaristes en matière de développement « terrestre » (services, infrastructures, intermodalité) portuaire (terminal à passagers de Sète, extension de Port-la-Nouvelle) et de coopération interportuaire (axe Rhône-Saône).</p> <p>Une forte urbanisation et des phénomènes de mitage sont observés près d'Ansourd, du Tech, Canet en Roussillon, Port-la-Nouvelle, Sigean, Gruissan, Saint Pierre la Mer, Sérignan, Valras, Agde, Mèze, Frontignan, Lattes, Vic-la-Gardiole, La Grande Motte, Mauguio, Aigues-Mortes et le Grau du Roi.</p> <p>L'attractivité du littoral (tourisme), la croissance démographique et un phénomène de cabanisation impose une préservation des terres agricoles, dont la consommation doit être divisée par 2 selon les objectifs de Littoral 21, et une densification des espaces déjà urbanisées.</p> <p>Un recul du trait de côte important (> à 0,5 m par an) est par ailleurs constaté au niveau des communes suivantes : Argelès-sur-Mer, Perpignan, Béziers, Narbonne, Sète et en Camargue gardoise.</p> |
|--|--|

3. Interactions entre activités et le milieu :

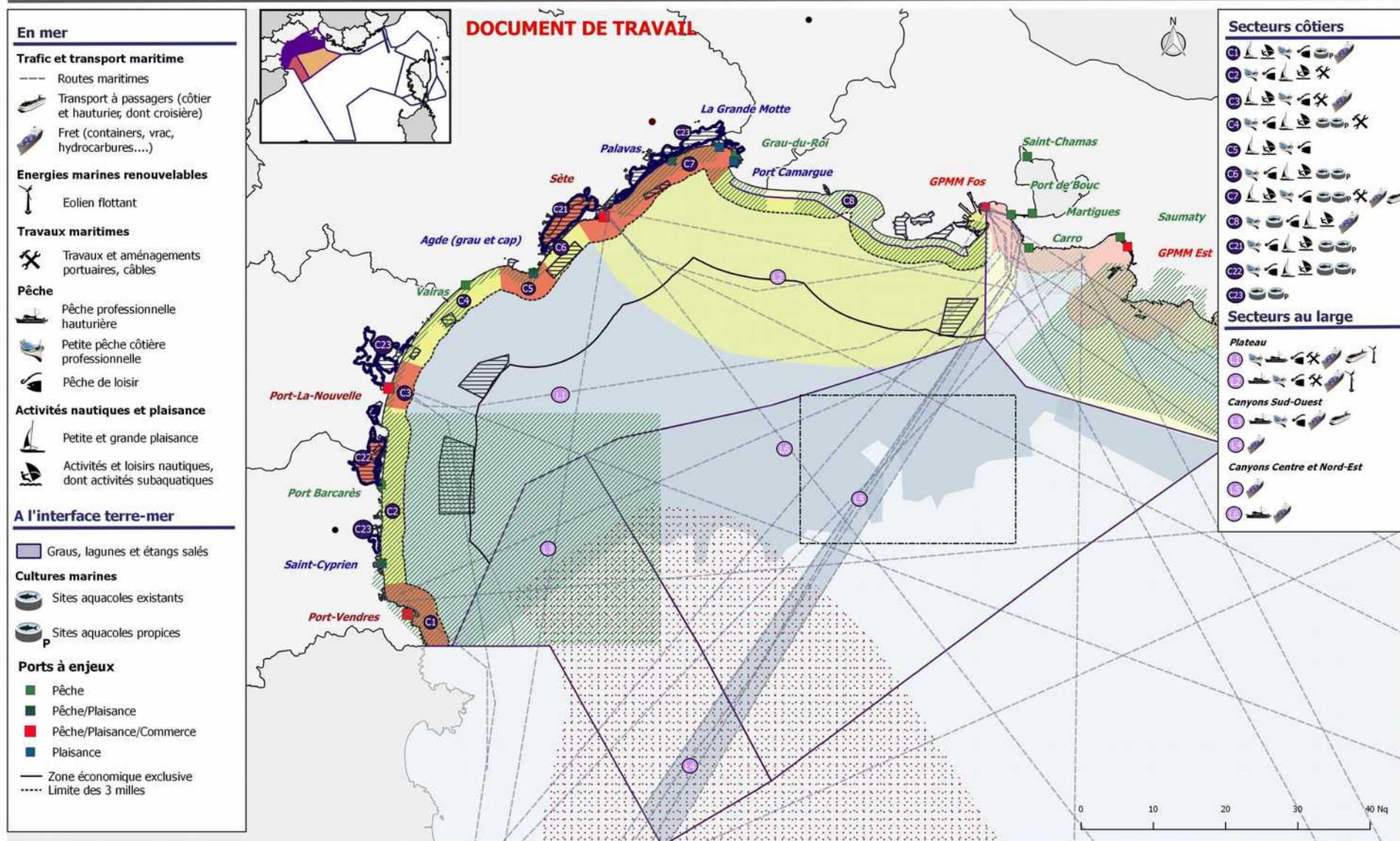
| Activités | Pressions |
|---|---|
| Maritimes | |
| Transport à passagers (ferries, batellerie, croisières) | <u>Pressions physiques</u> (déchets induisant un changement de la structure des communautés benthiques, modification du substrat) |
| | <u>Pressions chimiques</u> (déchets, contamination par rejet volontaire ou accidentel, retombées atmosphériques d'azote) |
| | <u>Pressions biologiques</u> (collision, introduction d'espèces non-indigènes par les eaux de ballast – caissons de prises d'eau de mer et biosalissures) |
| Petite pêche côtière | <u>Pressions physiques</u> (remise en suspension de sédiments, déplacement de substrat, dérangement, déchets) surtout exercées par les arts traînants |
| | <u>Pressions chimiques</u> (déchets, changement de cycles biogéochimiques, contamination en hydrocarbures) |
| | <u>Pressions biologiques</u> (extraction d'espèces cibles et non ciblées) et perturbations physiques sur les organismes |
| Aquaculture (existante) | <u>Pressions physiques</u> (rejets de nutriments, modification des habitats avec un envasement ou un enrichissement du sédiment générateur d'eutrophisation, impacts sur la faune, intégrité des fonds, déchets marins) |
| | <i>Pour la conchyliculture</i> : fonction de puits d'azote |
| | <u>Pressions chimiques</u> (déchets marins, contaminants) |
| | <u>Pressions biologiques</u> (surexploitation des ressources primaires) |
| Autres activités | |
| Dragage et clapage | <u>Pressions physiques</u> (bruit impulsionnel, augmentation |

| | |
|--------------------------------|--|
| | de la turbidité) |
| | <u>Pressions chimiques</u> (remise en suspension des contaminants) |
| Activités et loisirs nautiques | <u>Pressions physiques</u> (dégradation des herbiers voire des substrats meubles et habitats rocheux, perturbation visuelle et / ou auditive de l'avifaune et de la faune marine, déchets) |
| | <u>Pressions chimiques</u> (contamination en hydrocarbures dans une moindre mesure, déchets, introduction de composés chimiques et substances actives via le rejet des eaux (grasses, noires, grises) |
| <i>Pour la baignade</i> | <u>Pressions physiques</u> (déchets, piétinement, perturbation visuelle et / ou auditive de la faune, abrasion et étouffement, lesquels sont renforcés en cas de nettoyage mécanisé) : cas de la gestion des banquettes de Posidonie |
| | <u>Pressions chimiques</u> (introduction de résidus) |
| Pêche récréative | <u>Pressions physiques</u> (remise en suspension de sédiments, déplacement de substrat, dérangement, déchets) surtout exercées par les arts traînants |
| | <u>Pressions chimiques</u> (déchets, changement de cycles biogéochimiques, contamination en hydrocarbures) |
| Plaisance | <u>Pressions physiques</u> (dégradation des herbiers voire des substrats meubles et habitats rocheux, perturbation visuelle et / ou auditive de l'avifaune et de la faune marine, déchets) |
| | <u>Pressions chimiques</u> (contamination en hydrocarbures dans une moindre mesure, déchets, introduction de composés chimiques et substances actives via le rejet des eaux (grasses, noires, grises) |

| Terrestres | |
|--|--|
| Pêche (à pied) | <p data-bbox="432 205 1088 268"><u>Pressions biologiques</u> (extraction d'espèces cibles et non ciblées)</p> <p data-bbox="432 284 1088 346"><u>Pressions physiques</u> (dégradation des habitats et de leurs biocénoses)</p> |
| Artificialisation du littoral et érosion côtière | <p data-bbox="432 360 1088 422"><i>Pour l'artificialisation du littoral et les travaux publics maritimes et portuaires (hors dragage) :</i></p> <p data-bbox="432 454 1088 517"><u>Pressions physiques</u> (déchets d'origine anthropique se fragmentant ; perte de milieu naturel)</p> <p data-bbox="432 517 1088 608"><u>Pressions chimiques</u> (émissions atmosphériques dont les gaz à effet de serre, déchets, substances polluantes chimiques et bactériologiques)</p> <p data-bbox="432 639 1088 670"><i>Pour le rechargement des plages :</i></p> <p data-bbox="432 702 1088 820"><u>Pressions physiques</u> (augmentation de la turbidité, eutrophisation, perturbations sonores, modification de la nature sédimentaire des fonds, érosion et modification du trait de côte)</p> <p data-bbox="432 820 1088 882"><u>Pressions chimiques</u> (altération de la qualité chimique du milieu, remise en suspension de contaminants)</p> <p data-bbox="432 882 1088 912"><u>Pressions biologiques</u> (extraction d'espèces)</p> |



Interaction entre activités maritimes existantes et propices et zonages de gouvernance Secteurs A (Plateau du Golfe du Lion), C (Canyons Sud-Ouest) et D (Canyons centre et nord-Est)



Nature des interactions

- Secteurs avec une activité dominante, relevant d'un dispositif de planification/gouvernance existant, avec des synergies effectives ou à développer.
- Activités compatibles sous réserve d'une prise en compte mutuelle (cumul spatial et/ou temporel modéré)
- Activités compatibles sous conditions : cumul saisonnier intense et conflit spatial temporaire.
- Activités compatibles avec une prise en compte mutuelle.

Zonages de gouvernance

- Aires marines protégées existantes
- ZEE revendiquée par l'Espagne
- Box CGPM